

L'an deux mille quinze, le **lundi 26 Octobre à 20 heures**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence CHEVROLLIER Denis, Maire

Etaient présents : ORHANT Brigitte, GEORGEAULT Myriam, SENIOW Mickaël, OLIVRY Anne, FESSELIER Rémi, MAIGRET Cédric, LIMA Chrystel, GAUTIER Loïc, LOUIS Isabelle, URIEN Samuel

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : GIONNET Jean-Paul, BOUVET Sébastien, MARION Bernard, LOISEL Soraya,

Etait absent : /

Date de convocation : 20 octobre 2015

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 11

votants : 11

Madame Brigitte Orhant a été élue secrétaire.

### **2015-10-01 : VITRE COMMUNAUTE - MODIFICATION DES STATUTS**

Le Maire expose :

Le conseil communautaire du 11 septembre 2015 a délibéré sur une modification des statuts de Vitré Communauté relative, principalement, à la compétence touristique. Par ailleurs, il a saisi l'opportunité de cette prise de compétence pour les mettre en conformité avec les derniers textes législatifs. Afin que le transfert de la compétence proposé puisse être prononcé par arrêté préfectoral, il doit être décidé par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres de Vitré Communauté.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant fusion de la communauté d'agglomération de « Vitré Communauté » avec la communauté de communes du « Pays Guerchais », en intégrant au nouvel ensemble les communes de Bais et Rannée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2015 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Il est proposé de modifier les compétences de Vitré Communauté comme suit :

« La communauté d'agglomération exerce l'intégralité des compétences suivantes :

#### **COMPETENCES**

##### **1. En matière de développement économique et d'emploi :**

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ;
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire ;
- La Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle : gestion de l'immobilier en qualité de propriétaire et contribution au fonctionnement au travers d'un G.I.P. ;
- La garde des enfants aux horaires dits atypiques : participation financière à sa mise en œuvre sous la forme de participations auprès de l'association organisatrice du service dans le cadre d'une expérimentation ;
- La délégation du Conseil Départemental du dispositif d'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) ;
- Missions d'insertion communautaire, par l'activité économique, avec un accompagnement socio-professionnel de salariés en insertion (portage d'un chantier d'insertion) ;
- Mission de coordination des politiques sociales ;
- Participation financière à des structures œuvrant pour l'emploi ;
- Points Accueil Emploi : mise en œuvre des PAE d'Argentré-du-Plessis, de Châteaubourg et La Guerche-de-Bretagne ;

##### **2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire :**

- Délégation au Syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale et d'éventuels schémas de secteur ;
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- Toutes les actions de politique foncière permettant de réaliser tous projets déclarés d'intérêt communautaire » et notamment :
  - Acquisitions amiables à titre onéreux, par voie d'échanges...etc
  - Acquisitions par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique,

- Acquisition par voie de préemption dans le cadre de délégations de compétences spécifiques des zones d'aménagement différé instituée par le Préfet au bénéfice de la Communauté d'agglomération sur les zones d'intérêt communautaire conformément aux articles L. 212-4 et suivants et L. 213-3 du code de l'urbanisme.
  - Acquisitions par voie de préemption sur les périmètres de droit de préemption urbain institués par les communes au bénéfice de la Communauté d'agglomération conformément aux articles L. 211-2 (D.P.U.) et suivants et L. 213-3 du code de l'urbanisme ;
- Organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi, et comprenant notamment les transports scolaires, le transport des élèves des écoles primaires et maternelles vers les trois piscines du territoire de Vitré Communauté et le transport à la demande ;
- Mise en place et gestion d'un Système d'Informations Géographiques communautaire : service offert aux communes qui en font la demande et suivi de la numérisation cadastrale ;

### **3. En matière d'équilibre social de l'habitat :**

- Elaboration et gestion du programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

### **4. En matière de politique de la ville dans la communauté :**

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance (création d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance) ;
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;
- Mise en œuvre de points information jeunesse (PIJ) dans quatre communes (Vitré, Châteaubourg, Argentré-du-Plessis et La Guerche-de-Bretagne) ;
- Participation à l'opération « Bourses Initiatives Jeunes » et la gestion du fonds d'intervention de cette opération ;

### **5. Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ;**

#### **Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;**

### **6. En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :**

- Lutte contre la pollution de l'air ;
- Lutte contre les nuisances sonores ;
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables ;
- Définition, sur le territoire de Vitré communauté, des zones de développement de l'éolien sur la base du schéma de développement de l'éolien élaboré par le syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré, et dépôt en préfecture du dossier de proposition de création de ces zones ;
- Soutien aux actions en faveur des économies d'eau ;
- Soutien aux actions en faveur de la protection et de la valorisation des paysages ;
- Etudes environnementales et paysagères menées à l'échelle du territoire de Vitré Communauté
- Gestion du Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC) dont les missions obligatoires sont :
  - pour les dispositifs d'assainissement non Collectif neufs et à réhabiliter : assurer le contrôle de leur conception et de leur réalisation (contrôle de bonne exécution sur le terrain)
  - pour l'ensemble des dispositifs d'assainissement non Collectif : réaliser des contrôles périodiques de leur bon fonctionnement et de leur entretien.
- Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (collectes et traitements des déchets ménagers et déchets assimilés) déléguées au SMICTOM du sud-est d'Ille et Vilaine ;
- Plan de résorption des décharges brutes ;
- Possibilité pour le service espaces verts, voirie et chantier d'insertion de la communauté d'agglomération d'intervenir en qualité de prestataire de services, pour le compte des communes membres, d'autres collectivités territoriales, de groupements de communes et d'établissements publics, à leur demande, dans les domaines suivants :
  - aménagement et entretien d'espaces verts ;
  - entretien d'espaces naturels ;
  - entretien de terrains de sport ;
  - balayage mécanique ;
  - curage d'avaloirs ;
  - désherbage de voirie ;

- transport et/ou installations de matériels de location divers ;
- Location aux communes qui en font la demande, des matériels divers ;

## **7. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire**

### **8. Politique sportive**

- Animation sportive directe :

L'intervention de l'animation sportive est dirigée vers les jeunes licenciés des clubs affiliés à une fédération délégataire réunissant au moins 700 pratiquants sur ¼ des communes du territoire, d'une part, Vers les jeunes de 11 à 17 ans pour la découverte et l'initiation des activités physiques et sportives pendant les congés scolaires, d'autre part.

- L'accompagnement des emplois sportifs :

Pour les activités sportives des fédérations délégataires ne bénéficiant pas de l'intervention directe des éducateurs, une prise en charge de l'encadrement par Vitré Communauté est possible dans le cadre des 4 dispositifs suivants non cumulables :

**L'emploi en réseau** entre minimum 2 communes ou 2 clubs au moins de communes différentes pour l'encadrement des jeunes licenciés au sein des clubs affiliés à une fédération délégataire.

Vitré Communauté ne soutiendra pas les postes concernant les activités du domaine d'intervention du service d'animation sportive.

**L'emploi haut niveau amateur**, salarié d'un club évoluant à partir du plus bas niveau national.

**La pérennisation des emplois jeunes** salariés d'un club organisant des activités sportives en matière de football, volley-ball et basket-ball.

### **La prise en charge d'heures d'encadrement**

- L'évènementiel sportif :

Organisation de l'Ultra Tour

Le soutien à l'évènementiel sportif répondant aux critères suivants :

L'évènementiel sportif devra être inscrit au calendrier des compétitions de portées nationales ou internationales.

Cet événement doit intégrer une dimension populaire et se dérouler sur le territoire communautaire pour valoriser Vitré communauté au travers de sa médiatisation.

Soutien financier au semi-marathon organisé par l'association « les Léopards Guerchais » à La Guerche de Bretagne.

### **9. Intervention complémentaire dans le domaine de l'animation culturelle :**

- Le Festival d'été communautaire ;
- L'enseignement dispensé par le conservatoire de musique et d'art dramatique ;
- L'enseignement musical dispensé dans le cadre de la ou des classe(s) à horaires aménagés de musique (CHAM) ;
- L'enseignement dispensé par l'école intercommunale d'arts plastiques ;
- Les spectacles à destination des scolaires inscrits dans la programmation culturelle de Vitré Communauté ainsi que l'accueil des artistes en résidence ;
- La contribution à l'éducation culturelle par la promotion de toutes actions susceptibles d'y parvenir notamment la subvention au Festival Désarticulé de Moulins en juin pour les spectacles publics et les spectacles dans les écoles du territoire ;

### **10. Politique touristique :**

- Elaboration et mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes de développement touristique :
  - Animation et accompagnement, par un soutien technique, des porteurs de projets publics et privés exerçant sur le territoire communautaire pour l'aménagement et le développement de l'offre touristique ;
  - Organisation et participation à des opérations de mise en réseaux et d'accompagnement des acteurs du tourisme local.
- Actions de promotion de l'offre touristique concernant le territoire de la communauté d'agglomération
- Gestion et animation de la Maison Accueil Bretagne
- Participation au schéma régional des Destinations de Bretagne.

- Animation et organisation de manifestations touristiques organisées au minimum sur deux communes de la communauté d'agglomération
- Accueil et information du public
- Commercialisation de produits touristiques
- Gestion et mise à jour de relais d'informations services (mobiliers présentant l'offre touristique de la communauté d'agglomération)
- Participation à l'observation de l'économie touristique locale

**11. La construction, l'entretien et la gestion des aires réservées aux gens du voyage ;**

**12. Prise en charge de la participation des communes au service départemental d'incendie et de secours ;**

**13. Dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication :**

- Adhésion au syndicat mixte de développement de services de technologies, d'informations et de télécommunications « Mégalis Bretagne » ayant pour objet :

- De favoriser l'accès de ses membres aux moyens de communications électroniques à haut débit,
- De favoriser le développement des services innovants et des usages liés aux TIC, dont la mise en œuvre des moyens permettant la promotion et le développement de l'administration électronique sur l'ensemble du territoire breton, par la mutualisation des moyens entre ses membres, ainsi que des organismes qui leur sont rattachés,
- De passer et d'exécuter, pour le compte de tout ou partie de ses membres, tout contrat nécessaire à la réalisation de ses missions,
- D'adhérer, avec le rôle si nécessaire de coordonnateur, à tout groupement de commandes en vue de passer tout contrat conforme à l'objet syndical.

- Réseaux publics et services locaux de communications électroniques :

Compétence relative aux réseaux publics et services locaux de communications électroniques telle que prévue à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales et incluant notamment les activités suivantes :

- L'établissement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L.32 du Code des postes et communications électroniques,
- L'acquisition des droits d'usage à cette fin et l'achat des infrastructures ou réseaux existants,
- La mise à disposition de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants,
- L'exploitation de ces infrastructures et réseaux de communications électroniques,
- La fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finals, après avoir constaté une insuffisance d'initiatives privées dans les conditions prévues par l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales ; »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- ADOPTE les modifications ci-dessus présentées aux statuts de Vitré Communauté.

**2015-10-02 : SIEFT - RAPPORT ANNUEL 2014**

Le Maire, délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil, présente le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et précise que ce rapport est adressé à chaque maire des communes adhérentes au SIEFT, syndicat de production et de distribution d'eau potable, qui dessert au total 42 communes, soit 51 118 habitants. Le syndicat est alimenté par des ressources propres et des achats d'eau auprès du Symeval, du Syndicat d'eau du Pays de la Mée, et du Syndicat d'eau de Bain de Bretagne.

Le coût de la facture d'un abonné domestique de 120 m<sup>3</sup> s'élève à 278,58 € pour 2014. Les résultats des analyses d'eau mettent en évidence une eau de bonne qualité microbiologique et conforme aux limites réglementaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Adopte le rapport annuel 2014 du service public de l'eau potable ;
- Indique que ce rapport est un document public qui peut être consulté en mairie.

**2015-10-03 : REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2016**

Le Maire expose :

Par délibération du 22 septembre 2014, le conseil fixait les tarifs pour la perception de la redevance assainissement 2015 :

- une part fixe d'un montant de 80 € pour l'année
- une part au m<sup>3</sup> d'eau consommée à 1 €.

Et fait état de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 relative au plafonnement de la part fixe du service d'assainissement collectif par rapport au coût global du service pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>.

La commission municipale « assainissement » s'est réunie et propose pour 2016 les tarifs suivants :

- **82 €HT** la part fixe pour l'année
- **1,03 €HT** le m<sup>3</sup> d'eau consommée

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal

- Adopte les tarifs ci-dessus proposés pour l'année 2016.

*La Participation pour Assainissement Collectif due par les propriétaires de constructions nouvelles ou existantes soumises à l'obligation de raccordement au réseau collectif d'eaux usées est maintenue à 700 € par logement.*

#### **2015-10-04 : PONT BASCULE - SUPPRESSION DE REGIE**

Le Maire expose :

Par délibération du 23 novembre 1963, modifié par arrêté du 24 octobre 1989, le conseil municipal avait institué une régie de recettes pour l'encaissement des produits issus « droits de pesage - pont bascule » et nécessaire au fonctionnement de ce service. Le bon fonctionnement du pont bascule n'étant plus assuré par la commune depuis quelques années, aucune recette n'ayant été encaissée depuis le 12/06/2007, le Maire propose de supprimer la régie « droits de pesage ».

Après en avoir délibéré, considérant que ce service « pont bascule » n'a plus d'activité, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- DECIDE de supprimer la régie « droits de pesage » à compter de la date de la présente délibération ;
- DONNE POUVOIR au Maire pour signer tout acte utile à l'exécution de cette décision.

#### **2015-10-05 : ACQUISITION D'UNE TONDEUSE**

L'adjointe déléguée à l'environnement expose :

Après consultation de plusieurs fournisseurs pour l'achat d'une tondeuse, et sur proposition de la commission environnement, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- DECIDE l'acquisition d'une tondeuse près de la société Delagrée basée à Etrelles pour le prix Ht de 3 500 € ;
- PRECISE que la dépense sera imputée en section d'investissement du budget principal.

#### **2015-10-06 : ETUDE HYDRAULIQUE RUE DE LA MAIRIE**

Le Maire expose :

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement Le Grand Champ et plus précisément de la desserte incendie, le syndicat des eaux de la Forêt du Theil a été interrogé pour que la défense incendie du lotissement se fasse via la pose d'un poteau incendie et non par réserve incendie enterrée. Cependant la conduite du réseau eau potable sous la RD 110 est de diamètre 90, insuffisante pour brancher un poteau et assurer un débit suffisant en cas de sinistre. Le renforcement de cette conduite d'eau par un 110 ou un 140 permettrait de desservir le lotissement. Pour ce faire, une étude hydraulique est nécessaire pour chiffrer la plus-value engendrée par le renforcement de cette conduite, étude dont le coût est estimé à 800 € ht à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal

- DECIDE d'engager près du maître d'œuvre du SIEFT une étude hydraulique sur la partie du réseau partant du carrefour centre bourg à la sortie du bourg, route d'Ételles ;
- PREND en charge les frais de cette étude dont le montant s'élève à 800 € ht ;
- PREND acte que la plus-value engendrée par le renforcement de cette conduite par un 110 ou 140 sera à la charge de notre collectivité.

#### **2015-10-07 : VIABILISATION DU TERRAIN ALLEE DES PRIMEVERES**

Le Maire expose :

Dans la continuité de la viabilisation du terrain communal situé allée des Primevères, une demande de branchement eau potable a été demandée près de Véolia. Hors il a été constaté que le réseau eau potable ne passe pas au droit du terrain. Une extension du réseau est donc à prévoir pour desservir le terrain. Le syndicat des eaux estime le coût de l'extension à 2 023 € à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- ACCEPTE l'estimation du Syndicat des Eaux, prix qui sera ajusté en fonction des travaux réalisés ;
- DIT que la dépense sera imputée à l'article du budget principal.

#### **2015-10-08 : PRIME DE FIN D'ANNEE**

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents décide de reconduire pour 2015 les primes de fin d'année attribuées au personnel communal et fixe les montants suivants pour chaque agent :

- Loyant Mickaël .....360 €
- Reucheron Christine .....275 €
- Désille Patricia ..... 85 €

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Suite au constat d'un affaissement de la canalisation eaux usées sur le tronçon allant au déboureur et à l'obstruction de la canalisation, le conseil accepte la prestation de Alzéo Environnement d'un montant de 303 € TTC pour une inspection vidéo avec caméra motorisée équipée d'une sonde de localisation pour repérage précis de l'endroit où se situe la canalisation cassée.
- Concernant la réparation de la vanne de régulation située entre les bassins 1 et 2, le Maire présente le devis de l'entreprise Coudray Henry TP d'un montant de 2 837,30 € ttc. La commission assainissement propose de consulter une autre entreprise.
- Le Maire présente le devis de Alzéo Environnement pour une prestation de pompage et prise en charge des déchets eaux usées, nettoyage du déboureur et poste de relevage de la station d'épuration qui s'élève à 1 347 € ttc. Il rappelle que 2 fois l'année, les déchets eaux usées sont pompés pour être acheminés en centre agréé. La commission assainissement propose de continuer à travailler avec l'ent Guilleux de Ossé qui assure actuellement cette prestation pour un prix moins élevé.
- Concernant l'aménagement du plan d'eau rue des Manoirs, il serait bien qu'un ajout de grosses pierres en fond de la pièce d'eau soit déposé.
- Le Maire informe de la date du prochain recensement population qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016 et des avis de recherche de candidatures « agent recenseur ».
- Salle polyvalente : les travaux sont commencés. Les réunions de chantier sont fixées le mardi à 11 h 30.
- Le Maire informe de la cérémonie d'hommage aux morts de l'Union Nationale des Combattants rassemblant les 9 communes de l'ex-canton d'Argentré, prévue le samedi 5 décembre à Vergéal avec messe à 10 h 30. Un vin d'honneur offert par la municipalité est prévu à la salle de sports. Le Maire propose qu'il soit servi par le Drug Store.
- L'adjointe déléguée aux bâtiments communaux informe de l'acquisition de tables par la commune à une vente aux enchères pour un montant de 1 029,60 € ttc, frais compris.
- Le Maire informe des travaux de mise en forme du chemin de randonnée longeant le bois de Mondron dans le cadre des travaux connexes liés à la LGV.

- Il informe également du balisage du circuit de randonnée sur Vergéal (n°60) réalisé par les services de Vitré Communauté, circuit d'une longueur d'environ 12 kms, et pour lequel une réglementation devra être défini pour l'emprunter et un nom de circuit donné. Le circuit des Korrigans est proposé par Rémi Fesselier. A définir lors d'une prochaine réunion.
- Rémi Fesselier, élu désigné pour représenter la commune dans le projet d'inventaire des cours d'eau, fait part du relevé des cours d'eau réalisé avec les membres du groupe communal, et du projet de classement par l'Institut d'Aménagement de la Vilaine. Une cartographie précise sera établie en début d'année par un agent de l'IAV.
- L'adjoint à la jeunesse donne le CR du comité de suivi du Centre Social de La Guerche, de la participation sollicitée à la commune en sus des frais de fonctionnement, et de la fréquentation par les habitants de la commune.
- Les travaux de pose de la structure multisports, de peinture au sol ont été réalisés par Sport Nature fin septembre, début octobre. En revanche, il reste la pose du gazon synthétique. Le versement d'acompte n'étant pas prévu au devis, malgré la demande de Sport Nature, la commune ne versera pas d'acompte mais paiera l'intégralité de la facture à la fin des travaux.
- Les travaux de réfection de la route départementale 110 en enrobé, du carrefour de Mondron à la route Vitré La Guerche, sont programmés deuxième quinzaine de novembre.

CHEVROLLIER Denis	ORHANT Brigitte	GEORGEAULT Myriam
SENIOW Mickaël	OLIVRY Anne	FESSELIER Rémi
MAIGRET Cédric	GIONNET Jean-Paul excusé	LIMA Chrystel
GAUTIER Loïc	BOUVET Sébastien excusé	LOUIS Isabelle
MARION Bernard excusé	LOISEL Soraya excusé	URIEN Samuel